

# Luc Archambault

Saint-Étienne-de-Lauzon, 19 janvier 2007

Monsieur **Jean-Claude L'Abbée**  
Candidat député du **Parti Libéral du Québec**  
Ex-Éditeur et chef de la direction, **Journal de Québec**

**Journal de Québec**  
450, Béchar, Vanier, Québec G1M 2E9

**Quebecor**, 300, avenue Viger Est, Montréal H2X 3W4

**Parti Libéral du Québec**,  
1535 Chemin Sainte-Foy, suite 120, Québec G1S 2P1

Peintre, sculpteur, céramiste

## Objet

---

**Vos accusations malheureuses à mon égard.  
La décision du Conseil de Presse du Québec et le grief afférent.  
Ma demande de rétractation, de réparation et d'excuses**

Monsieur L'Abbée,

Dans un « *éditorial* » publié le 2005 06 03 en page 15 du **Journal de Québec** sous le titre « *De l'eau dans le gaz* », vous avez écrit à titre d'éditeur et de chef de la direction, en réponse à ma lettre publiée dans la même page qui dénonçait le cumul des genres journalistiques dans la couverture du dossier **Rabaska** par le JdQ, vous avez porté de graves accusations à mon encontre en affirmant que je faisais « *preuve de mauvaise foi* », et je cite : « *Que M. Archambault prétende que nous sommes malhonnêtes parce qu'une partie du contenu de ce reportage ( de Madame Annie Saint-Pierre ) ne lui plaît pas est faire preuve de mauvaise foi.* »

**La présentation de tous les aspects d'une situation est la mission première d'un média. Que M. Archambault prétende que nous sommes malhonnêtes parce qu'une partie du contenu de ce reportage ne lui plaît pas est faire preuve de mauvaise foi.**

Dans ma lettre du 2005 06 07, toujours sans réponse, je vous demandais de vous rétracter. Étant entendu d'une part, que je n'ai jamais prétendu ni écrit que vous étiez *malhonnêtes*, et comme je l'écrivais d'autre part, et je cite :

*« Vous me prêtez de mauvaises intentions qui déforment mon propos et le dénigrent. Ce qui vous autorise dès après à porter de graves accusations à mon endroit. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre que vous puissiez vous permettre de m'accuser formellement et publiquement de « faire preuve de mauvaise foi ». Pour ma part, je préjuge de votre bonne foi et de celle de tous les intervenant(e)s au dossier, y compris celles et ceux qui ne pensent pas comme moi. Dans un débat démocratique, personne ne gagne quoi que ce soit à tenir de tel procès d'intention. Vous défendez ce que vous croyez être juste et bon et moi de même. S'il y a « De l'eau dans le gaz », comme vous le dites, ce sont ces graves accusations que je vous invite cordialement à retirer. »*

Entretemps, la plainte que j'ai déposée au **Conseil de Presse** a été étudiée en première instance, et une décision a été rendue à l'appui de mes dénonciations. Le cumul des genres journalistiques pratiqué par la journaliste **Annie Saint-Pierre** et la direction que vous assumiez au **Journal de Québec** a été sanctionné par un grief décerné après étude par le **CdP**. Peu de temps après, vous vous êtes retiré du dossier de la plainte au **CdP** dont vous vous occupiez jusqu'alors, et un bureau d'avocat de Montréal a déposé au nom du **JdQ**, un appel de cette décision. Peu de temps après vous annonciez votre départ à la retraite. Depuis, le **JdQ** affichait avoir réglé le problème avec le départ à la retraite de son éditeur et chef de la direction incriminé. L'appel a été entendu, et la décision finale du **CdP** a confirmé le 7 novembre dernier la décision prise en première instance.

Finalement, l'autorité ultime en matière de déontologie journalistique m'a donné raison, et ce, contrairement à ce que affirmiez à l'appui de vos malheureuses et disgracieuses accusations de mauvaise foi à mon endroit.

**Le seul intérêt que nous servons est celui d'une information libre faite par des professionnels intègres dont la liberté est elle-même garantie par notre convention collective. Nous adhérons aux principes déontologiques du Conseil de presse dont, incidemment, je suis membre du Conseil d'administration.**

Le **JdQ** sous votre direction adhérait peut-être aux principes déontologiques... mais n'agissait pas en règle avec lui. Ni vous, ni la direction actuelle du **JdQ**, n'ont reconnu publiquement ce fait, ni accepté de faire amende honorable et s'excuser auprès de votre lectorat ou de moi, victime d'attaques injustes à ma réputation. Les décisions du **CdP** confirment deux fois plutôt qu'une que c'était à bon droit et non par mauvaise foi que je me m'inscrivais en faux. Et ce, même si elles ne sanctionnent pas nommément le procédé dont j'ai souffert. On aura je suppose, jugé bon, qu'il ne fallait pas accabler davantage une personne par ailleurs émérite et qui de plus, ne pouvait plus sévir puisque partie à la retraite.

Vous sortez aujourd'hui de votre retraite pour vous lancer en politique sous la bannière du **Parti Libéral du Québec**. Le fait que vous ne vous soyez toujours pas rétracté, ni excusé, et que vous n'ayez pas publiquement reconnu vos torts quant au respect de la déontologie journalistique induit-il que vous endossez le fait que vous vous autoriserez de la même manière à transgresser les codes de conduite propres au secteur d'activité politique dans lequel vous comptez maintenant oeuvrer, sans faire amende honorable ? Que vous vous autoriserez à transgresser ceux de la politique ? Comptez-vous encore accuser faussement vos concitoyens contradicteurs de *mauvaise foi* comme vous l'avez fait avec moi ? Est-ce bien cela l'idée que vous vous faites du débat public, insulter, blesser vos adversaires ? Puisque vous êtes de retour dans la vie publique, et étant donné que le **Conseil de presse** m'a donné raison en décernant un grief conjoint à la journaliste **Annie Saint-Pierre** et à vous-même en tant que responsable de la direction du **Journal de Québec**, justifiant ainsi les raisons qui m'ont fait m'opposer en toute bonne foi à vos pratiques fautives, je vous demande publiquement pour la deuxième fois, de reconnaître vos torts, de les réparer, de retirer vos malheureuses accusations à mon égard et de vous excuser publiquement, si possible conjointement avec le **JdQ**.



Respectueusement, **Luc Archambault**  
Peintre, sculpteur, céramiste et citoyen. [www.Luc-Archambault.qc.ca](http://www.Luc-Archambault.qc.ca)

C. c. **Jean Charest**, chef du parti **Libéral du Québec**